

À CHACUN SON VOLONTARIAT

OUVREZ-VOUS SUR LE MONDE, VIVEZ L'EXPÉRIENCE DU VOLONTARIAT DE SOLIDARITÉ À L'INTERNATIONAL

INTITULÉ	DURÉE	AGE	CONDITIONS	PRISE EN CHARGE	STRUCTURES & CONTACT
VOLONTARIAT D'INITIATION ET D'ECHANGE					
Chantier	Entre 15 jours et 1 mois	>16 ans	Pas uniquement dédié au domaine de la construction ou de la restauration ; peut être également culturel, artistique, éducatif...	Prise en charge partielle ou totale par le volontaire (billet d'avion, hébergement, assurance, nourriture, déplacement...)	Associations françaises de solidarité internationale Cotravaux : www.cotravaux.org
Jeunesse Ville Vie Vacances / Solidarité Internationale (VJV/SI) Jeunesse Solidarité Internationale (JSI)	15 jours 3 sem. min. en été	15 - 25 ans	Groupe de 5 à 16 jeunes de 15 à 25 ans Etre fortement impliqué dans le projet	Cofinancement du projet par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (entre 2 000 à 7 000 €) et par les jeunes	Associations françaises parrainées par une association de solidarité internationale reconnue par l'Etat. FONJEP : www.fonjep.org
Service Civique	Entre 6 et 12 mois	16 - 25 ans	De nationalité d'un des pays de l'U.E. ou résident régulier ou ressortissant d'un pays où sont affectés des volontaires français. Sans condition de diplôme	L'organisme prend en charge : indemnité mensuelle, couverture sociale, assurance vieillesse, congés, formation...	Organismes sans but lucratif ou personnes morales de droit public français agréés par l'Etat de type : associations, collectivités locales, établissements publics. ... Agence du Service Civique : www.service-civique.gouv.fr
VOLONTARIAT DE COOPÉRATION, D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ET D'ACTION HUMANITAIRE					
Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)	12 mois min. Durée cumulée max : 6 ans	> 18 ans	Sans condition de nationalité Compétences spécifiques liées au projet de l'association	L'association d'envoi prend en charge : indemnité mensuelle, couverture sociale, assurance vieillesse, congés, formations, indemnité de réinstallation, appui au retour...	29 associations agréées par MAEDI : www.diplomatie.gouv.fr France Volontaires : www.france-volontaires.org CLONG : www.clong-volontariat.org FONJEP : www.fonjep.org
VOLONTARIAT D'ECHANGE ET DE COMPÉTENCE					
Congé de solidarité	Entre 15 jours et 1 mois	> 18 ans	Ouvert à tous mais en majorité des salariés Certaines missions peuvent nécessiter des compétences spécifiques	Prise en charge partielle ou totale par l'entreprise ou par le volontaire	France Volontaires : www.france-volontaires.org Planète Urgence : www.planete-urgence.org (*Congé solidaire)
Congé de solidarité internationale	Entre 1 et 6 mois	> 18 ans	Salarié ; 12 mois d'ancienneté minimum	Prise en charge partielle ou totale par le salarié	Associations de solidarité internationale agréées
Volontariat sénior Retraité bénévole	Entre 15 jours et 12 mois	> 18 ans	Pré-retraité ou retraité Compétences spécifiques liées au projet de la structure d'envoi	Selon les moyens de l'association et des partenaires du projet, prise en charge possible : frais de déplacement, assurances, logement, nourriture	Associations françaises : GREF : www.gref.asso.fr AGIRabcd : www.agirabcd.org ECTI : www.ecti.org
AUTRES VOLONTARIATS DE SOLIDARITÉ					
Service Volontaire Européen (SVE)	Entre 2 et 12 mois	17 - 30 ans	Résident d'un des pays de l'UE ou d'un des pays partenaires Sans condition de diplôme	L'organisme prend en charge : hébergement, repas, indemnité ou argent de poche, formation linguistique, participation aux frais de transport à hauteur de 10 % maximum, protection sociale	Organismes d'envoi et d'accueil agréés par l'Agence Française Erasmus + Jeunesse et Sport : www.erasmusplus-jeunesse.fr Portail européen de la jeunesse : europa.eu/youth/volunteering_fr
Volontariat des Nations Unies (VNU)	24 mois	> 25 ans	Diplômé d'études supérieures, expérimenté, compétences linguistiques	Allocation frais d'installation, indemnité mensuelle, assurance, frais de déplacement, congés, allocations frais de réinstallation...	Partenaires du programme VNU (ONG internationales, gouvernements, agence des Nations Unies, etc.) : www.unv.org/fr
Volontariat International de la Francophonie (VIF)	12 mois	21 - 34 ans	Majeur dans son pays ; diplômé d'études supérieures De nationalité de l'un des 56 Etats ou Gouvernements membres de la Francophonie.	Billet d'avion aller et retour, formation au départ, indemnité mensuelle, assurance santé et rapatriement, appui au retour	Organisation Internationale de la francophonie : www.francophonie.org
Volontariat européen d'aide humanitaire EU Aid Volunteers	De 1 à 18 mois	>18 ans	R ressortissant d'un pays de l'UE et d'autres pays européens	L'UE prend en charge une indemnité de séjour et de réinstallation, une assurance maladie et rapatriement. Les organisations d'envoi et d'accueil couvrent les frais de transport, le logement et la formation au départ	Organisations d'envoi et d'accueil certifiées par la Commission Européenne : ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid Agence exécutive EAC-EA : eacea.ec.europa.eu/eu-aid-volunteers-0_fr
AUTRES VOLONTARIATS INTERNATIONAUX, HORS CHAMPS DE LA SOLIDARITÉ					
Volontariat International en Entreprise / Administration (VIE / VIA)	Entre 6 et 24 mois	18 - 28 ans	Jeune diplômé de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'UE	L'organisation prend en charge : indemnité mensuelle, couverture sociale, congés, formation...	Entreprises agréées par l'Etat ou administrations françaises sous tutelle de l'Etat. Civiweb : www.civiweb.com Business France : www.businessfrance.fr/v-i-e/